

Que devient le PTZ en cas de revente du logement ?

Par **kilime**, le 20/07/2015 à 16:39

Bonjour,

J'ai contracté un PTZ+ et un prêt principal à une banque pour l'achat neuf d'un appartement en 2013.

J'ai, depuis, renégocié mon prêt principal dans une autre banque, mais j'ai gardé le PTZ+ dans l'ancienne banque.

Suite à une mutation je dois revendre mon bien.

La question est : dois-je obligatoirement rembourser mon prêt à taux zéro ?

J'ai essayé d'appeler la banque pour transférer mon prêt à taux zéro vers une autre prêt (pour l'achat d'une nouvelle maison) mais la banque me répond que non car je n'ai plus le prêt principal chez eux ?

Pouvez-vous, svp, me renseigner sur ce point ?

Merci d'avance